



## POUR COMPRENDRE VOTRE FACTURE DES SERVICES PUBLICS

### ÉGOUTS

Le frais d'entretien est 424.72\$ par unité équivalente pour l'année et sera facturé en quatre versements au montant de 106.18\$.

### EAU LIMOGES

Le frais fixe annuel est 281.52\$ par unité équivalente et sera facturé en quatre versements au montant de 70.38\$. La consommation est 1.69\$ le mètre cube (m<sup>3</sup>) pour les premiers 191m<sup>3</sup> équivalent à 48m<sup>3</sup> par versement. Chaque mètre cube additionnel sera majoré à 1.79\$ le mètre cube pour l'année 2015.

### EAU ST-ISIDORE

Pour l'année 2015, le frais fixe annuel est 429.36\$ par unité équivalente et sera facturé en quatre versements au montant de 107.34\$. Le coût annuel en capital est 50.00\$ par unité équivalente et sera facturé en quatre versements au montant de 12.50\$. La consommation est 1.58\$ le mètre cube.

### MONTANTS IMPAYÉS

Tout solde de l'année précédente sera ajouté à votre facture de taxes intérimaire (mars et mai), ainsi qu'un frais de 36.00\$ pour chaque service.

### DATES DUES

Les frais seront facturés séparément tous les trois mois et seront payables la dernière journée ouvrable des mois de

· **Avril**                      · **Octobre**

### AUTRE INFORMATION IMPORTANTE

Évitez le gaspillage! Une fuite peut gaspiller jusqu'à 3 gallons par jour... un total de 1 095 gallons par année (4,98 m<sup>3</sup> (mètres cubes))

Grosseur de fuite - Gaspillage à 60 livres par pouce carré:

- (1/4") 1 181 500 gallons / 1 343 m<sup>3</sup> pour trois mois / 5 371 m<sup>3</sup> par année
- (3/16") 666 000 gallons / 757 m<sup>3</sup> pour trois mois / 3 028 m<sup>3</sup> par année
- (1/8") 296 000 gallons / 337 m<sup>3</sup> pour trois mois / 1 346 m<sup>3</sup> par année
- (1/16") 74 000 gallons / 84 m<sup>3</sup> par trois mois / 336 m<sup>3</sup> par année

### CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE OU D'ADRESSE POSTALE

S'il y a eu un changement de propriétaire, veuillez faire parvenir la facture au nouveau propriétaire ou retournez-la au bureau municipal en indiquant à qui le titre de propriété a été cédé. Le fait de ne pas avoir reçu une facture de services publics n'entraîne pas l'annulation de la pénalité et des frais d'intérêts qui s'appliquent aux comptes en souffrance.

### MODALITÉS DE PAIEMENT—SERVICES

#### PUBLICS

- **Services publics de paiements préautorisés (SPPP)**

Le SPPP offre deux options de prélèvement automatique. Vous devez régler votre facture courante en entier pour pouvoir adhérer au SPPP.

- **Paiement par internet ou par téléphone**

La plupart des institutions financières offrent un service de transaction bancaire par internet ou par téléphone. Pour utiliser ce service, vous devez entrer le numéro de compte de 5 chiffres qui figure sur votre facture de services publics. Si vous éprouvez des difficultés, veuillez communiquer avec le service d'aide à la clientèle de votre institution financière.

- **Institutions financière**

Les services publics peuvent être payés dans la plupart des institutions financières au plus tard à la date d'échéance. Les institutions financières peuvent imposer des frais de service.

- **Bureau municipal au service à la clientèle**

Les paiements peuvent être effectués à nos deux bureaux municipaux. En dehors des heures d'ouvertures, vous pouvez déposer votre paiement dans les boîtes de dépôts. Les modes de paiement suivants sont acceptés : espèce, débit, chèques, et mandats. Le paiement de la facture de services publics par carte de crédit **n'est pas accepté**.

- **Poste**

Adresser votre paiement accompagné du talon de la facture à :  
Municipalité de la Nation  
958 route 500 ouest  
Casselman, K0A 1M0  
Et n'oubliez pas :

- De faire le chèque à l'ordre de <<Municipalité de la Nation>>
- D'inscrire votre numéro de compte de services publics sur le devant de votre chèque;
- De dater votre chèque de la date de l'échéance ou d'une date antérieur;

Votre compte sera créditer lorsque le paiement sera reçu à notre bureau et non à la date du cachet postal.

### FRAIS SPÉCIAUX

Les frais de construction demeureront sur la facture des taxes municipales.

- **Reçus** : UNE seule facture de services publics est envoyée. Si vous avez besoin d'un reçu, veuillez nous retourner la facture complète avec votre paiement.
- **Retour de paiement** : Un frais de 20.00\$ s'applique.
- **Pénalité de retard** : Les paiements partiels sont appliqués d'abord aux intérêts et pénalités non payés et ensuite à l'arriéré de services publics le plus ancien. Une pénalité de retard de 1.25% est imposée le premier jour de chaque mois subséquent.

### QUESTIONS?

#### **Bureau municipal:**

958 route 500 ouest, Casselman

Ouvert sur semaine: 8h30 to 16h30, sauf lorsque indiqué autrement

**Téléphone:** (613) 764-5444 Ext. 263

**Fax:** (613) 764-3310

#### **Bureau satellite (Fournier):**

3248 Compté 9, Fournier

Ouvert sur semaine 8h30 to 16h30, sauf lorsque indiqué autrement. Fermé de 12h00 à 12h30.

**By phone:** (613) 524-2932

**By Fax:** (613) 524-1140